

**COMMUNE DE TRONGET****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
05/02/2024

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Patricia RAYNAUD

Pouvoirs : Patricia RAYNAUD donne pouvoir à Audrey GERAUD ; Laurent BRUN donne pouvoir à Franck VALETTE

Secrétaire de séance : Alain DETERNES

---

**Demande d'accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier  
au titre du patrimoine public pour l'année 2023 concernant les travaux de réfection de  
la toiture de la sacristie – Eglise Saint-Maurice  
N°08/2024**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°09/2023 du 13 février 2023, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif « Patrimoine Public » pour l'année 2023 et a obtenu un accord de principe le 22 mai 2023.

Les devis étant à ce jour tous signés, il est donc maintenant possible de faire la demande définitive de subvention.

Le plan de financement définitif de cette opération est le suivant :

coût total : 17 800 € HT  
Département : 5 340 € HT  
DRAC : 7 120 € HT  
Région : 1 780 € HT  
Autofinancement : 3 560 € HT

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande d'accord définitif de subvention comporte l'imprimé de demande de subvention, la présente délibération, les devis acceptés correspondant aux travaux de réfection de la toiture de la sacristie – Eglise Saint-Maurice.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver le plan de financement définitif exposé ci-dessus,**
- **De solliciter l'accord définitif pour une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif du patrimoine public au titre de l'année 2023,**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document n° 1003240213-DEL20240113\_08-DE  
ladite délibération.**

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 003-210302923-20240213-DEL20240113\_08-DE



ONT VOTE POUR : 14  
ONT VOTE CONTRE : 0  
SE SONT ABSTENUS : 0  
ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le 15 février 2024  
et publié le 16 février 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du  
conseil municipal,  
Fait à Tronget, le 14 février 2024

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT

